

Veillez noter qu'il y a lieu d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour du Conseil communal du 15 octobre 2026, à 20:00.

Gelieve volgende punten toe te voegen aan de agenda van de Gemeenteraad van 15 oktober 2026, om 20:00.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.
Met de meeste hoogachting.

Saint-Gilles, le 14 octobre 2026
Sint-Gillis, 14 oktober 2026

Par ordonnance
In opdracht

Le Secrétaire communal f.f.
De w.d. Gemeentesecretaris,

La Conseillère-Présidente,
De Gemeenteraadslid-Voorzitster,

Julie LECHAT

Lesia RADELICKI

CONSEIL DU 15 OCTOBRE 2026
GEMEENTERAAD VAN 15 OKTOBER 2026

[ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE](#)
[AANVULLENDE AGENDA](#)

SÉANCE PUBLIQUE - OPENBARE ZITTING

AFFAIRES GÉNÉRALES - ALGEMENE ZAKEN

Assemblées - Vergaderingen

15.10.2026/A/0001 Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 septembre 2026. Approbation.

Proces-verbaal van de Gemeenteraadszitting van 10 september 2026. Goedkeuring.

15.10.2026/A/0002 Services communaux. Marchés publics lancés par le Collège des Bourgmestre et Échevins en vertu des articles 234 §§2,3, 234 bis de la Nouvelle loi communale. Information.

Gemeentelijke diensten. Overheidsopdrachten opgestart door het College van Burgemeester en Schepenen krachtens artikelen 234 §§2,3, 234 bis van de Nieuwe Gemeentewet. Kennisgeving.

RÉGIE FONCIÈRE - REGIE VOOR GRONDEBELEID

RF - Comptabilité - Boekhoudkundige - RG

15.10.2026/A/0003 Régie foncière. Comptes annuels 2025.

Regie voor grondbeleid. Jaarlijkse rekeningen 2025.

RF - Locatif - Huurgegevens - RG

15.10.2026/A/0004 Convention d'occupation précaire - Parvis 12

Overeenkomst van precair gebruik – Voorplein 12

RF - Logement - Woning - RG

15.10.2026/A/0005 Régie foncière - Transformations des bâtiments de la Centrale Soins à Domicile (CSD), rue Saint Bernard 42 en Résidence Services Sociale Saint-Gilles - Participation financière dans le projet

Regie voor grondbeleid - Verbouwing van de gebouwen van de Centrale Soins à Domicile (CSD), Sint-Bernardstraat 42, tot "Résidence Services Sociale Saint-Gilles" - Financiële deelname aan het project

AFFAIRES GÉNÉRALES - ALGEMENE ZAKEN

SVU - VSL

15.10.2026/A/0006 Conclusion de nouvelles conventions avec la S.A DERBY (n° BCE 0407.042.484, siège social sis chaussée de Wavre 1100 à 1160 Bruxelles), pour l'exploitation de la licence F2 dans deux établissements de jeux de hasard de classe IV (Agences de paris LADBROKES) situés Boulevard Jamar n°33 et chaussée d'Alseberg 129, à 1060 Saint-Gilles. Approbation.

Afsluiten van nieuwe overeenkomsten met S.A. DERBY (nr. BCE 0407.042.484, gevestigd aan de Chaussée de Wavre 1100 te 1160 Brussel), voor het exploiteren van de F2-licentie in twee kansspelinrichtingen van klasse IV (LADBROKES-wedkantoren) gelegen aan Boulevard Jamar nr. 33 en Chaussée d'Alseberg 129, te 1060 Sint-Gillis. Goedkeuring.

FINANCES - FINANCIËN

Tutelle financière sur les hôpitaux, le CPAS et les zones de police - Financieel toezicht op de ziekenhuizen, het OCMW en de politiezones

15.10.2026/A/0007 CPAS-113-20260924-A-0002 - Budget 2026

OCMW-113-20260924-A-0002 - Begroting 2026

Gestion budgétaire - Budgetbeheer

15.10.2026/A/0008 Finances. Budget de l'exercice 2026 : Modifications n° 1 et 2 - Approbation.

Financiën. Begroting 2026 : Wijzingen nr 1 en 2 - Goedkeuring

15.10.2026/A/0009 Finances. Exercice 2026. Emprunts à contracter pour le financement des investissements du service extraordinaire - Règlement de consultation de marché n° 2026_EXTRA_81_FIN conformément à l'article 28 § 1er, 6° de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics de services. Approbation.

Financiën. Dienstjaar 2026. Aangaan van leningen ter financiering van investeringen van de buitengewone dienst - Marktconsultatiereglement nr 2026_EXTRA_81_FIN overeenkomstig artikel 28 § 1, 6° van de wet van 17 juni 2016 inzake overheidsopdrachten. Goedkeuring.

Tutelle financière sur les hôpitaux, le CPAS et les zones de police - Financieel toezicht op de ziekenhuizen, het OCMW en de politiezones

15.10.2026/A/0010 Finances. HIS. Subvention spéciale aux communes en vue d'intervenir dans les charges 2026 des missions d'intérêt communal des hôpitaux publics bruxellois (ordonnance du 13 février 2003). Convention entre la Commune de Saint-Gilles et les Hôpitaux IRIS Sud (HIS).

Financiën. Bijzondere subsidie aan de gemeenten om in de lasten 2026 van de opdrachten van gemeentelijk belang van de Brusselse openbare ziekenhuizen tussen te komen (ordonnantie van 13 februari 2003). Overeenkomst tussen de Gemeente Sint-Gillis en de Iris Ziekenhuizen Zuid (IZZ).

15.10.2026/A/0011 Finances. HIS. Subvention spéciale aux communes en vue d'intervenir dans les charges 2026 des missions d'intérêt communal des hôpitaux publics bruxellois (ordonnance du 13 février 2003). Subvention d'un montant de 1.306.525,00 EUR. Convention entre la Région de Bruxelles Capitale et la Commune de Saint-Gilles.

Financiën. Bijzondere subsidie aan de gemeenten om in de lasten 2026 van de opdrachten van gemeentelijk belang van de Brusselse openbare ziekenhuizen tussen te komen (ordonnantie van 13 februari 2003). Subsidie van een bedrag van 1.306.525,00 EUR. Overeenkomst tussen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en de Gemeente Sint-Gillis.

Gestion budgétaire - Budgetbeheer

15.10.2026/A/0012 Hôpitaux Iris Sud. Création d'un ensemble hospitalier bruxellois public et universitaire. Groupement hospitalier universitaire « Les Hôpitaux Universitaires de Bruxelles » – Élargissement au CHU Saint-Pierre et aux Hôpitaux Iris Sud – Approbation du principe, du pacte d'associés, des statuts coordonnés de l'ASBL et de

la convention de groupement – Engagements financiers de la Commune envers HIS et le groupement, répartition du SIEG et engagement d'apport en pleine propriété des biens communaux affectés à HIS.

Iris Ziekenhuizen Zuid. Oprichting van een openbaar en universitair ziekenhuiscomplex in Brussel. Universitaire ziekenhuisgroepering « Les Hôpitaux Universitaires de Bruxelles » – Uitbreiding tot het UMC Sint-Pieter en de Iris Ziekenhuizen Zuid – Goedkeuring van het principe, van het associatiepact, van de gecoördineerde statuten van de vzw en van de groeperingsovereenkomst – Financiële verbintenissen van de Gemeente ten aanzien van IZZ en de groepering, verdeling van de DAEB en verbintenis tot inbreng in volle eigendom van de gemeentelijke goederen bestemd voor IZZ.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - RUIMTELIJKE ORDENING

Espace public (voiries, espaces verts, propreté publique) - Openbare ruimtes (wegen, groene ruimtes, netheid)

15.10.2026/A/0013 Espaces publics. Avenant à la convention du 12 décembre 2024 (SUP24.1145) relative à l'installation d'équipements destinés aux usagers des modes actifs. Approbation.

Openbare Ruimte. Aanhangsel bij de overeenkomst van de 12 december 2024 (SUP24.1145) betreffende de plaatsing van uitrusting voor de gebruikers van active modi. Goedkeuring.

15.10.2026/A/0014 Espaces publics. Avenant à la convention du 27 mai 2024 (SUP24.1022) relative au réaménagement de la place Maurice Van Meenen. Approbation.

Openbare Ruimte. Aanhangsel bij de overeenkomst van de 27 mei 2024 (SUP24.1022) betreffende de herinrichting van de Maurice Van Meenenplein. Goedkeuring.

15.10.2026/A/0015 Espaces publics. Avenant à la convention du 4 décembre 2025 (SUP24.1410) relative à la sécurité routière de l'espace public. Approbation.

Openbare Ruimte. Aanhangsel bij de overeenkomst van de 4 december 2025 (SUP24.1410) betreffende de verkeersveiligheid van de openbare ruimte. Goedkeuring.

15.10.2026/A/0016 Espaces publics. Avenant à la convention du 4 décembre 2025 (SUP25.1351) relative à la résilience de l'espace public. Approbation.

Openbare Ruimte. Aanhangsel bij de overeenkomst van de 4 december 2025 (SUP25.1351) betreffende de veerkracht van de openbare ruimte. Goedkeuring.

15.10.2026/A/0017 Espaces publics. Avenant à la convention du 5 décembre 2023 (SUP23.964) relative au CLM & Ressource Humaine. Approbation.

Openbare Ruimte. Aanhangsel bij de overeenkomst van de 5 december 2023

(SUP23.964) betreffende CLM & Personeelszaken. Goedkeuring.

15.10.2026/A/0018 Espaces publics. Avenant à la convention du 5 décembre 2023 (SUP23.969) relative au réaménagement de l'avenue Adolphe Demeur. Approbation.

Openbare Ruimte. Aanhangsel bij de overeenkomst van de 5 december 2023 (SUP23.969) betreffende de herinrichting van de Adolphe Demeurlaan. Goedkeuring.

15.10.2026/A/0019 Espaces publics. Soutien régional pour la création d'une placette au carrefour des rues Gustave Defnet et Crickx, dans le cadre du CLM ParviS. Approbation de la convention SUP26.1484.

Openbare Ruimte. Investeringsubsidie voor de aanleg van een pleintje op het kruispunt van de Gustave Defnetstraat en de Crickxstraat, in het kader van het LMC VoorpleinEN. Goedkeuring van de overeenkomst SUP26.1484.

15.10.2026/A/0020 Espaces publics. Soutien régional pour le réaménagement de la rue Vanderschrick, entre la chaussée de Waterloo et la rue de l'Église Saint-Gilles, avec création d'une zone de rencontre. Approbation de la convention SUP26.1483.

Openbare Ruimte. Investeringsubsidie voor de aanleg van een woonerf in de Vanderschrickstraat, tussen de Waterloosesteenweg en de Sint-Gilliskerkstraat. Goedkeuring van de overeenkomst SUP26.1483.

15.10.2026/A/0021 Espaces publics. Soutien régional pour l'amélioration de la sécurité routière en voiries communales. Approbation de la convention SUP26.1519.

Openbare Ruimte. Investeringsubsidie voor de verbetering van de verkeersveiligheid op gemeentelijke wegen. Goedkeuring van de overeenkomst SUP26.1519.

15.10.2026/A/0022 Espaces publics. Soutien régional pour pour l'aménagement de chicanes dans la rue Saint-Bernard, entre la chaussée de Waterloo et la rue de la Victoire, dans le cadre du CLM ParviS. Approbation de la convention SUP26.1485.

Openbare Ruimte. Investeringsubsidie voor de de aanleg van verkeersremmende chicanes in de Sint-Bernardusstraat, tussen de Waterloosesteenweg en de Overwinningstraat, in het kader van het LMC VoorpleinEN. Goedkeuring van de overeenkomst SUP26.1485.

DÉVELOPPEMENT URBAIN - STEDELIJKE ONTWIKKELING

Rénovation Urbaine - Stadsvernieuwing

15.10.2026/A/0023 Politique de soutien - Avril 2026 à Mars 2027 - Convention : 79.765 €. CRU : 50.760,00 €. CQD : 29.005,00 €

Ondersteuningsbeleid - April 2026 tot Maart 2027 - Aanhangsel 2 bij de Overeenkomst : 79.765 €. DWC's : 50.760 €. SVC'S : 29.005,00 €

Jeunesse - Jeugd

15.10.2026/A/0024 Octroi de subsides sur appel à projet Jeunesse/Budget 2026

Toekenning van subsidies op basis van een oproep voor jeugdprojecten/ Begroting 2026

PROPRIÉTÉS COMMUNALES ET PATRIMOINE - GEMEENTELIJKE EIGENDOMMEN EN ERFGOED

Bien-être animal - Dierenwelzijn

15.10.2026/A/0025 Appel à projets bien-être animal 2026. Attribution des subsides, montant total des dépenses : 3000€ - 8792/332-02/48

Projectoproep dieren welzijn 2026. Toewijzing van de subsidies, totaalbedrag van de uitgaven: 3000€ - 8792/332-02/48

ENSEIGNEMENT, CULTURE ET EGALITÉ DES CHANCES - ONDERWIJS, CULTUUR EN GELIJKE KANSEN

Enseignement - Onderwijs

15.10.2026/A/0026 Écoles communales fondamentales ordinaires. Inscription. Règlement. Modification

Gewone gemeentelijke basisscholen. Inschrijving. Reglement. Wijziging.

PROPRIÉTÉS COMMUNALES ET PATRIMOINE - GEMEENTELIJKE EIGENDOMMEN EN ERFGOED

Climat et biodiversité - Klimaat en biodiversiteit

15.10.2026/A/0027 Plan Climat - Convention financière entre Bruxelles-Environnement et l'Administration communale de Saint-Gilles – Poste de coordinateur climat - SUB/2026/CoordPAC/StGilles – Approbation

Klimaatplan – Financiële overeenkomst tussen Leefmilieu Brussel en het gemeentebestuur van Sint-Gillis – Functie van klimaatcoördinator – SUB/2026/CoordPAC/StGilles – Goedkeuring

Propriétés communales - Gemeentelijke eigendommen

15.10.2026/A/0028 Maintenance préventive et curative des installations sanitaires - approbation des conditions et de la procédure de passation d'un accord-cadre de services conjoint entre la Commune et le CPAS - procédure ouverte (article 36 de la loi du 17 juin 2016

relative aux marchés publics) - Cahier spécial des charges n°2026_ORDI_250_RF - Exercices 2026 à 2030 - article 000-6141-01 du budget la régie foncière - articles XXX/125-06 du service ordinaire et XXX/724-60 du service extraordinaire du budget communal. – estimation de la valeur du marché : 250.000 EUR HTVA. Annule et remplace la délibération prise en séance du 10 septembre 2026.

Preventief en correctief onderhoud van de sanitaire installaties - goedkeuring van de voorwaarden en van de plaatsingswaarde van een gezamenlijke dienstenramenovereenkomst tussen de Gemeente en het OCMW - Openbare procedure (artikel 36 van 17 juni 2016 inzake overheidsopdrachten) – Bestek nr. 2026_ORDI_250_RF – Dienstjaar 2026 tot 2030 - artikel 000-6141-01 van de Regie voor Grondbeleid en artikels XXX/125-06 van de gewone dienst en XXX/724-60 van de gemeentelijke begroting - Geraamde waarde: 250.000 EUR excl. btw. Vernietigt en vervangt de beslissing genomen in de zitting van 10 september 2026.

15.10.2026/A/0029 Maison Hannon – Avenue de la Jonction 1 – Réaménagement du jardin (parcelles 371 K 18 et 371 H 18) par l'asbl Maison Hannon – Accord de principe du propriétaire, sous réserves

Hannonhuis – Verbindingslaan 1 – Herinrichting van de tuin (percelen 371 K 18 en 371 H 18) door de vzw Maison Hannon – Principieel akkoord van de eigenaar, onder voorbehoud.

15.10.2026/A/0030 Marché de services. Maintenance des installations d'eau pluviale et des pompes de relevage de la commune de Saint-Gilles, de sa Régie foncière et du CPAS. Choix de la procédure de passation et approbation des conditions du marché conjoint. Procédure négociée directe avec publication préalable. Cahier spécial des charges n° 2026_ORDI_264_PCP. Montant estimé : 215.000,00 EUR HTVA. Service ordinaire. Exercices budgétaires 2027 à 2030.

Dienstenopdracht. Onderhoud van de regenwaterinstallaties en opvoerpompen van de gemeente Sint-Gillis, haar Grondregie en het OCMW. Keuze van de plaatsingsprocedure en goedkeuring van de voorwaarden van de gezamenlijke opdracht. Vereenvoudigde onderhandelingsprocedure met voorafgaande bekendmaking. Bijzonder bestek nr. 2026_ORDI_264_PCP. Geraamd bedrag: 215.000,00 EUR excl. btw. Gewone dienst. Begrotingsjaren 2027 tot 2030.

15.10.2026/A/0031 Projet d'investissement 2026/115. Garage communal. Travaux de sécurisation du parement de la façade du hangar du fait de circonstances impérieuses et imprévisibles. Application des articles 234§2 et 249§1 al. 2 de la Nouvelle Loi communale. Prise d'acte de la délibération du Collège du 30 juillet 2026 et admission de la dépense. Exercice 2026. Service extraordinaire. Article de dépense : 136/724-60. Article de recette : 136/961-51 (emprunt). Montant : 5.140,00 EUR HTVA (6.219,40 EUR TVAC).

Investeringsproject 2026/115. Gemeentelijke garage. Werkzaamheden voor de beveiliging van de gevelbekleding van de loods op grond van dwingende en onvoorzienbare omstandigheden. Toepassing van artikels 234§2 en 249§1 al 2 van de Nieuwe Gemeentewet. Akteneming van de beraadslaging van het College van 30 juli 2026 en instemming met de uitgave. Begrotingsjaar 2026. Buitengewone dienst. Artikels: 136/724-60 en 136/961-51 (lening). Bedrag: 5.140,00 EUR excl. btw (6.219,40 EUR incl. btw).

15.10.2026/A/0032 Projet d'investissement 2026/130. Crèche Marie Janson. Sécurisation des portes extérieures du fait de circonstances impérieuses et imprévisibles. Application des articles 234§2 et 249§1 al. 2 de la Nouvelle Loi communale. Prise d'acte de la délibération du Collège du 1er octobre 2026 et admission de la dépense. Exercice 2026. Service extraordinaire. Article de dépense : 844/724-60. Article de recette : 844/961-51 (emprunt). Montant : 5.720,00 EUR HTVA (6.921,20 EUR TVAC).

Investeringsproject 2026/130. Kinderdagverblijf Marie Janson. Werkzaamheden voor de beveiliging van de buitendeuren op grond van dwingende en onvoorzienbare omstandigheden. Toepassing van artikels 234§2 en 249§1 al 2 van de Nieuwe Gemeentewet. Akteneming van de beraadslaging van het College van 1 oktober 2026 en instemming met de uitgave. Begrotingsjaar 2026. Buitengewone dienst. Artikels: 844/724-60 en 844/961-51 (lening). Bedrag: 5.720,00 EUR excl. btw (6.921,20 EUR incl. btw).

15.10.2026/A/0033 Propriétés communales et Régie foncière. Marché public de fournitures ayant pour objet la fourniture de quincaillerie, consommables de chantier et petit outillage. Procédure négociée directe avec publication préalable. Cahier spécial des charges n° 2026_ORDI_144_PCP. Approbation d'une modification des conditions du marché en cours de procédure de passation.

Gemeentelijke Eigendommen en Regie voor Grondbeleid. Overheidsopdracht voor leveringen met als voorwerp de levering van ijzerwaren, werfverbruiksgoederen en klein gereedschap. Vereenvoudigde onderhandelingsprocedure met voorafgaande bekendmaking. Bijzonder bestek nr. 2026_ORDI_144_PCP. Goedkeuring van een wijziging van de voorwaarden tijdens de plaatsingsprocedure.

15.10.2026/A/0034 Propriétés communales. Marché de services ayant pour objet le nettoyage des bâtiments et bureaux de la commune de Saint-Gilles. Procédure de passation : Procédure ouverte. Cahier spécial des charges n° 2026_ORDI_191_PCP. Approbation d'une modification des conditions du marché en cours de procédure de passation.

Gemeentelijke Eigendommen en Erfgoed. Overheidsopdracht voor diensten met als doel de schoonmaak van gebouwen en bureaus van de gemeente Sint-Gillis. Plaatsingsprocedure: Openbare procedure. Bestek nr. 2026_ORDI_191_PCP. Goedkeuring van een wijziging van de voorwaarden tijdens de plaatsingsprocedure.

AFFAIRES GÉNÉRALES - ALGEMENE ZAKEN

Assemblées - Vergaderingen

15.10.2026/A/0035 Interpellations et questions orales présentées par les Conseillers communaux (Article 84 bis de la Nouvelle loi communale). (*Complémentaire*)

Interpellaties en mondelinge vragen voorgesteld door de Gemeenteraadsleden (Artikel 84 bis van de Nieuwe Gemeentewet) (*Aanvullend*)

COMMUNE DE SAINT-GILLES / GEMEENTE SINT-GILLIS

CONSEIL COMMUNAL DU 15 OCTOBRE 2026 / GEMEENTERAAD VAN 15 OKTOBER 2026

QUESTIONS / VRAGEN :

1. Question orale de Monsieur Loïc Fraiture, Conseiller communal du groupe PTB-PVDA, concernant les conséquences de la réforme de la socialisation des loyers de la Régie ;

Mondelinge vraag van de Heer Loïc Fraiture, Gemeenteraadslid van de PTB-PVDA-fractie, betreffende de gevolgen van de hervorming van de socialisatie van de huurprijzen van de Regie;

2. A) Question orale de Monsieur Loïc Fraiture, Conseiller communal du groupe PTB-PVDA, concernant le budget communal ;

Mondelinge vraag van de Heer Loïc Fraiture, Gemeenteraadslid van de PTB-PVDA-fractie, over de gemeentelijke begroting;

B) Question orale de Monsieur Mathias Looze, Conseiller communal du groupe Les Engagés, sur l'état d'avancement du budget 2027

Mondelinge vraag van de Heer Mathias Looze, Gemeenteraadslid voor de Les Engagés-fractie, over de stand van zaken met betrekking tot de begroting 2027.

3. Question orale de Madame Chloé Leroy, Conseillère communale du groupe Ecolo-Groen, relative aux inscriptions dans les académies saint-gilloises ;

Mondelinge vraag van Mevrouw Chloé Leroy, Gemeenteraadslid van de Ecolo-Groen fractie, met betrekking tot de inschrijvingen in de academies van Sint-Gillis;

4. Question orale de Monsieur Janusz Linkowski, Conseiller communal du groupe MR, sur la consommation de protoxyde d'azote à Saint-Gilles, les risques sanitaires et la prévention ;

Mondelinge vraag van de Heer Janusz Linkowski, Gemeenteraadslid voor de MR-fractie, over het gebruik van lachgas in Sint-Gillis, de gezondheidsrisico's en de preventie.

5. Mondelinge vraag van de Heer Kostas Aligiannis, Gemeenteraadslid van de Ecolo-Groen fractie, over de impact van de Vlaamse besparing op het Nederlandstalige cultuurbeleid en de Nederlandstalige bibliotheek in Sint Gillis;

Question orale de Monsieur Kostas Aligiannis, Conseiller communal du groupe Ecolo-Groen, concernant l'impact des mesures d'économie de la Communauté flamande sur la politique culturelle néerlandophone et la bibliothèque néerlandophone de Saint-Gilles.

6. Question orale de Madame Narjisse Aouad, Conseillère communale du groupe Ecolo-Groen, sur les protestations du 9 et 12 octobre ;

Mondelinge vraag van mevrouw Narjisse Aouad, gemeenteraadslid voor de Ecolo-Groen-fractie, over de protestacties van 9 en 12 oktober.

1. Question orale de Monsieur Loïc Fraiture, Conseiller communal du groupe PTB- PVDA, concernant les conséquences de la réforme de la socialisation des loyers de la Régie ;

Depuis quelques années, la Région compensait les différences de loyers payés par les locataires de la Régie lorsque ceux-ci bénéficiaient du loyer “social”, quand ils rentraient dans les conditions du logement social et attendaient sur la liste. Cette mesure avait été récemment gelée faute d’accord budgétaire. Le mois passé nous apprenions que ce système appelé la “socialisation des loyers” allait reprendre, mais sans plus vraiment de loyer “social” puisque le loyer appliqué serait celui des AIS et non plus du logement social... Les communes devraient donc en toute urgence réclamer de nouveaux loyers aux locataires qui bénéficiaient de la mesure et leur faire signer de nouveaux baux. En plus des graves conséquences sociales directes sur les locataires visés, il y a aussi l’impact pour la commune : les arriérés de loyers risquent bien d’augmenter...

- Combien de ménages aurait intérêt à rester dans ce système de socialisation ? Puisque la Régie de Saint-Gilles applique déjà des loyers plafonnés par la grille AIS, confirmez-vous que personne n’aura plus intérêt à rester dans ce système ?
- Combien de personnes vont donc perdre leur aide (ou voir celle-ci diminuer) ? Quel est le budget moyen que ces ménages perdront ?
- Quelle communication avec les locataires est prévue ?
- Est-ce que les échéances demandées par le gouvernement sont jugées réalistes et quel est le plan ?

2. A) Question orale de Monsieur Loïc Fraiture, Conseiller communal du groupe PTB-PVDA, concernant le budget communal ;

Fin 2025, la commune bouclait déjà son budget 2026. Un budget réalisé très tôt, ce qui avait l'avantage de permettre aux services de fonctionner efficacement. Un budget qui semblait résister à l'étranglement financier dont commencent à souffrir de plus en plus de communes et qu'on pouvait accueillir avec soulagement. Mais un budget qui ne tenait pas compte de nombreuses mesures d'austérité particulièrement brutales, pourtant annoncées par les gouvernements régional et fédéral mais pas encore tout à fait officiellement. Nous avons averti du risque de déconnexion par rapport à la réalité.

Aujourd'hui nous avons une modification budgétaire 2026 qui indique une dégradation budgétaire de plus de 10 millions d'euros, dont presque 8 M€ pour le CPAS et la Zone de police.

C'est énorme. Et nous craignons le pire pour 2027.

– Quand devrait être bouclé le budget 2027 ? Quel est le déficit prévu aujourd'hui à politique inchangée ? Quelles mesures se dégagent ?

– Des discussions avec la région ont-elles lieu pour une aide de trésorerie par exemple ? A quelles conditions ? Quid de l'éventualité négocier une trajectoire budgétaire réaliste et juste sur le plus long terme, quitte à rendre un budget en déficit temporairement ?

– Quelle est l'analyse du Collège sur le sous-financement de la commune ? Est-ce qu'à terme et sans cure d'austérité à répétition, il est possible d'atteindre l'équilibre budgétaire, vu l'inflation galopante et les besoins croissants de la population d'un côté, et la stagnation des dotations, les reports de charge et les coupes de subsides d'un autre côté.

– Quel est votre plan de réunions de sensibilisation et de concertation avec les habitants, les associations, les services communaux, et les syndicats ? Il est crucial d'expliquer les causes de l'austérité afin que la société puisse se mobiliser et œuvrer à résoudre le problème de fond.

Nous espérons vivement que Saint-Gilles choisira la voie de la résistance face à l'austérité sauvage qui est imposée aux communes et qu'elle fera tout pour chercher des alliances larges, avec la société civile et avec les autres villes populaires.

B) Question orale de Monsieur Mathias Looze, Conseiller communal du groupe Les Engagés, sur l'état d'avancement du budget 2027

L'article 241 de la Nouvelle loi communale prévoit que le conseil communal se réunit au plus tard le 31 décembre pour délibérer sur le budget de l'exercice suivant. Or, à ce jour, le projet de budget 2027 n'a pas été soumis au conseil, et aucun calendrier de présentation n'a été communiqué aux conseillers.

Nous n'ignorons pas la situation financière difficile de la commune, et nous pouvons concevoir que l'élaboration de ce budget représente un exercice particulièrement délicat. C'est précisément pour cette raison que le conseil communal doit être informé, dès à présent, de l'état d'avancement des travaux et des orientations envisagées, afin de pouvoir exercer pleinement son rôle lorsque le projet lui sera soumis.

Dès lors, je souhaiterais obtenir du Collège les réponses aux questions suivantes :

1. Quelles sont les raisons du retard dans la présentation du projet de budget 2027? Quelles difficultés concrètes le Collège rencontre-t-il dans son élaboration (estimation des recettes, évolution des dépenses de personnel, dotations au CPAS et à la zone de police, charges de la dette, incertitudes liées aux financements régionaux, autres) ?
2. À quelle date le Collège prévoit-il de soumettre le projet de budget 2027 au conseil communal ? Dans l'intervalle, la commune devra-t-elle fonctionner sous le régime des douzièmes provisoires au début de l'exercice 2027 ?
3. Quel est, à ce stade, l'ordre de grandeur du déficit à résorber pour présenter un budget en équilibre à l'exercice propre ?
4. Quels sont les principaux arbitrages actuellement discutés au sein du Collège ? Quels postes de dépenses ou quelles politiques communales font l'objet de ces discussions ?
5. Comment le Collège envisage-t-il de répartir l'effort budgétaire entre, d'une part, la réduction des dépenses et, d'autre part, l'accroissement des recettes ? En particulier :
 - des mesures touchant au personnel communal (non-remplacement de départs, gel de recrutements, autres) sont-elles envisagées ?
 - des réductions de subsides ou de services à la population sont-elles à l'étude ?- une hausse des centimes additionnels au précompte immobilier ou à l'IPP, ou la création ou l'augmentation d'autres taxes et redevances communales, est-elle envisagée ?

3. Question orale de Madame Chloé Leroy, Conseillère communale du groupe Ecolo-Groen, relative aux inscriptions dans les académies saint-gilloises.

Madame l'échevine,

Certaines directions d'académies avaient exprimé de vives inquiétudes à la fin de l'année scolaire passée, suite à l'annonce gouvernementale de la fin de la gratuité en académie pour les enfants de moins de 12 ans. En effet, depuis cette rentrée, les familles doivent déboursier 95€ par an et par enfant de moins de 18 ans.

Au-delà du fait que cette mesure va à l'encontre d'une éducation artistique accessible à tou·tes, les académies craignaient les répercussions de cette mesure sur le nombre d'inscriptions, et à terme sur le nombre de périodes et donc l'emploi de leurs professeur·es.

La période d'inscription étant terminée, j'aimerais faire le point sur la situation de nos académies saint-gilloises :

* Pourriez-vous nous indiquer le nombre d'élèves de moins de 18 ans inscrit·es cette année, en comparaison avec l'année passée ?

* Avez-vous une idée du pourcentage que représentent les élèves âgé·es de 5 à 12 ans parmi les élèves inscrit·es dans nos académies ?

* Êtes-vous déjà en mesure d'estimer l'impact de la mesure sur l'emploi des enseignant·es l'an prochain ?

Je vous remercie pour vos réponses

Chloé LEROY

4. Question orale de Monsieur Janusz Linkowski, Conseiller communal du groupe MR, sur la consommation de protoxyde d'azote à Saint-Gilles, les risques sanitaires et la prévention

La consommation de protoxyde d'azote, communément appelé « gaz hilarant », est un réel fléau en matière de santé publique, notamment chez les jeunes consommateurs.

Si les bonbonnes abandonnées sur la voie publique représentent un problème visible de propreté, elles ne constituent que la partie émergée d'un phénomène aux conséquences sanitaires potentiellement graves.

En effet, une consommation répétée ou intensive peut notamment entraîner des atteintes neurologiques, des troubles de la sensibilité, des difficultés à marcher et, dans certains cas, des séquelles durables. À cela s'ajoutent les risques d'accidents et de brûlures liés à son utilisation.

À Saint-Gilles, la présence de bonbonnes dans l'espace public nous interpelle sur l'ampleur du phénomène dans notre commune et sur les mesures mises en place pour y faire face. Je souhaiterais dès lors poser les questions suivantes au Collège :

1. Le Collège dispose-t-il de données permettant d'évaluer l'ampleur de la consommation de protoxyde d'azote à Saint-Gilles ? Quelle est la stratégie ?
2. Quelles et combien actions concrètes la commune a-t-elle entreprises pour sensibiliser les jeunes aux risques sanitaires de cette consommation, notamment dans les écoles, club de sports et les espaces publics ? Quels publics ont été touchés et avec quels résultats ?
3. Quel est l'impact sur le budget communal et le travail des équipes de propreté ?
4. La commune bénéficie-t-elle d'un accompagnement ou de moyens spécifiques de la Région bruxelloise ou de la COCOF pour lutter contre ce phénomène ? Le Collège a-t-il sollicité des actions complémentaires auprès des autorités compétentes ?

5. Le Collège envisage-t-il de renforcer sa stratégie locale de prévention, notamment par des campagnes ciblées dans les lieux les plus concernés et une meilleure coordination entre les services communaux et les acteurs de santé ?

6. Combien de contrôles ont été réalisés dans les commerces Saint-Gillois ?
Combien d'infractions ont été constatées et quelles suites y ont été données ?

5. Mondelinge vraag van de Heer Kostas Aligiannis, Gemeenteraadslid van de Ecolo-Groen fractie, over de impact van de Vlaamse besparing op het Nederlandstalige cultuurbeleid en de Nederlandstalige bibliotheek in Sint Gillis;

Eind september raakte bekend dat de Vlaamse regering vanaf 2027 de werkingssubsidies voor het Nederlandstalige gemeentelijke cultuurbeleid en de Nederlandstalige bibliotheken in het gewest met 30 procent verlaagt. Voor de negentien Brusselse gemeenten samen daalt het budget onder het Bovenlokaal Cultuurdecreet van 3,7 naar 2,6 miljoen euro. Minister Gennez gaf zelf aan dat deze beslissing een grote impact zal hebben op de werking, maar bezorgde nog geen verdere informatie. Minister Van Achter liet weten dat ze nog in gesprek is over een mogelijke opvang van de besparingen.

Onze bibliotheek en ons Nederlandstalige cultuuraanbod zijn voor veel sint-gillenaren een laagdrempelige plek om te lezen, elkaar te ontmoeten en Nederlands te leren of te oefenen. Om samen met het college te zoeken naar manieren om die werking te vrijwaren, had ik antwoord gekregen op de volgende vragen:

1. Over welk bedrag gaat het concreet voor Sint Gillis? Hoeveel subsidies ontving de gemeente tot nu toe voor het Nederlandstalige cultuurbeleid en voor de bibliotheek, en hoeveel blijft daarvan over vanaf 2027?
2. Welke impact verwacht het college op de bibliotheek, onder meer op personeel, openingsuren en activiteiten?
3. Dreigen bepaalde projecten of samenwerkingen in het Nederlandstalige cultuurbeleid te stoppen of in te krimpen? Zo ja, welke?
4. Overweegt het college om in de begroting 2027 zelf bijkomende middelen vrij te maken om de besparing (gedeeltelijk) op te vangen? 5. Zal het college de ministers Gennez en Van Achter aanschrijven, eventueel in coördinatie met de andere Brusselse gemeenten, om de impact van deze besparing aan te kaarten en te pleiten voor compenserende middelen?

6. Question orale de Madame Narjisse Aouad, Conseillère communale du groupe Ecolo-Groen, sur les protestations du 9 et 12 octobre

Les protestations des 9 et 12 octobre sont légitimes. La colère des travailleurs, des enseignants et des élèves face aux économies dans l'enseignement et les services publics est légitime, et des poubelles ou des véhicules incendiés, aussi condamnables soient-ils, ne doivent ni discréditer cette cause ni justifier n'importe quelle réponse policière.

Or ces journées ont laissé d'autres images. La députée Rajae Maouane a subi des violences policières : elle a été poussée au sol par des agents dont le matricule n'était pas visible, alors qu'elle portait secours à une femme blessée. Une équipe de la RTBF a été prise à partie. Le parquet a ordonné 21 mises à disposition à la suite de la manifestation du 9 octobre, dont 17 concernent des mineurs. Ce jour-là, même sans arrestations préventives, des interventions policières plus que condamnables ont eu lieu à la dissolution de la manifestation, avec des jets d'eau et des gaz lacrymogènes sur des jeunes, sans aucun discernement, autour de la gare du Midi et de la rue de Russie, et des élus de notre conseil en ont été témoins. Le 12 octobre, des contrôles préventifs de mineurs ont eu lieu autour de la gare Centrale, puis des affrontements ont éclaté à la gare du Midi, sur notre zone, avec des gaz lacrymogènes. Une vidéo largement relayée montre un jeune, qui serait mineur, frappé par des policiers. Des témoignages évoquent par ailleurs des contrôles au faciès visant des adolescents racisés. Et ce n'est pas nouveau : en juin, le parquet confirmait déjà avoir reçu des plaintes pour violences policières, avec une enquête pénale ouverte pour chacune.

Ces manifestations traversent plusieurs zones de police, la gare Centrale relève d'une zone, le Midi d'une autre. Et la fusion des zones est annoncée. Dans ce contexte, ma question est simple : qui est responsable, et que pouvez-vous faire?

Concrètement, qui commandait les interventions à la gare du Midi et rue de Russie le 9 octobre, et à la gare du Midi le 12 octobre, et une enquête interne, une saisine du Comité P ou une information au parquet sont-elles en cours ? Quel est votre pouvoir d'action en tant que bourgmestre et membre du collège de police, sur la zone Midi comme sur ce qui se passe hors de notre zone, et que faites-vous avec le bourgmestre de Bruxelles-Ville et la police fédérale pour coordonner l'action policière ? Quelles consignes la zone applique-t-elle pour les mineurs et pour le matricule visible, et que répondez-vous aux témoignages de contrôles au faciès ?

Enfin, avec la fusion des zones, qui rendra des comptes demain devant ce conseil, et quel rôle gardera le bourgmestre sur la police de son territoire ? Êtes-vous prêt à plaider pour un rapport public après chaque manifestation et pour un protocole spécifique pour les mineurs ? Je vous remercie.